



MAÎTRE D'OUVRAGE :
École Nationale Vétérinaire de Toulouse

23 chemin des Capelles - 31076 TOULOUSE cedex 3

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE N°08-61
CONCEPTION RÉALISATION D'UN BASSIN
D'ORAGE**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES
ET RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date limite de réception des candidatures et offres
LE LUNDI 26/05/2008 À 12H00
Date des visites préalables
SEMAINES 20 ET 21**

Ordonnateur : Monsieur le Directeur de l'ENVT

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'Agent comptable de l'École vétérinaire de Toulouse

SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ.....	3
2	CONTENU DES MISSIONS	3
3	DÉCOUPAGE EN LOTS ET TRANCHES	3
4	DELAIS DE REALISATION	3
5	RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	3
5.1	déroulement de la procédure	3
5.2	visite du site.....	3
5.3	Documents à fournir :.....	3
5.3.1	Partie administrative.....	3
5.3.2	Partie technique.....	4
5.3.3	Partie financière.....	4
5.4	retrait des dossiers	4
5.4.1	Au format papier :.....	4
5.4.2	Au format dématérialisé.....	4
5.5	dépôt des dossiers.....	4
5.5.1	Au format papier :.....	4
5.5.2	Au format dématérialisé.....	5
5.6	Dématérialisation.....	5
5.6.1	Inscription.....	5
5.6.2	Signature électronique	5
5.6.3	Sécurité.....	5
5.6.4	Modernité	5
5.6.5	Rapidité.....	5
5.7	Critères de sélection des candidatures	5
5.7.1	Références présentées : 10 pts.....	5
5.7.2	Capacités du candidat et des moyens mis en œuvre 10 pts	5
5.7.3	Délais 20 pts	6
5.7.4	Proposition de prix 20 pts	6
5.7.5	Dématérialisation 10 pts	6
5.8	Information des candidats.....	6
5.9	sélection des offres.....	6
6	COMPETENCES EXIGEES DU CANDIDAT :.....	6
7	CONFIDENTIALITE.....	6
8	CONDUITE ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION	7
9	ANNEXES REMISES A L'ATTRIBUTAIRE	7

OBJET DU MARCHÉ

L'École Nationale Vétérinaire (ENVT) envisage de répondre aux exigences de son dossier de régularisation au titre de la loi sur l'eau. Pour cela elle doit construire un ouvrage susceptible de retenir les eaux pluviales vicennales. L'ENVT a confié la mission d'étude au cabinet ECTARE. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé. L'autorisation provisoire a été attribuée à l'ENVT par la préfecture de Toulouse. L'ENVT doit construire l'ouvrage qui permettra de répondre aux contraintes de l'autorisation.

1 CONTENU DES MISSIONS

L'entreprise contractante ou le groupement est capable de concevoir et réaliser l'ouvrage correspondant. Le groupement engage sa responsabilité sur la base des garanties qu'il mettra en œuvre.

2 DÉCOUPAGE EN LOTS ET TRANCHES

Sans objet

3 DELAIS DE REALISATION

Les candidats seront jugés sur leurs propositions de délais de réalisation.

4 RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché est lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée selon l'article 28 du CMP et du CCAG TRAVAUX. Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) contient les conditions techniques d'exécution du marché ainsi que le Règlement de Consultation définissant l'exécution de la procédure d'adjudication. Les clauses administratives particulières sont incluses dans l'acte d'engagement.

4.1 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Voir l'annexe 1 qui définit la procédure.

4.2 VISITE DU SITE FACULTATIVE

Des visites du site sont prévues durant les semaines indiquées en première page. Ces visites seront fixées sur rendez-vous. Le candidat doit prendre rendez-vous directement avec la direction de l'ENVT au 05.61.19.38.00 avec M Giraud, Secrétaire Général. Un certificat de visite sera délivré par la personne qui attestera des informations fournies. Ce certificat sera joint au dossier de candidature.

4.3 DOCUMENTS À FOURNIR :

(Les documents de candidatures Cerfa sont mentionnés sous l'appellation DC...xxx)

4.3.1 Partie administrative

- DC4 lettre de candidature
- DC5 déclaration du candidat
- KBIS ou toute autre forme d'inscription à un registre professionnel
- Attestations d'assurances

- DC7 ou les certificats et attestations indispensables à la signature d'un marché public. (Les certificats et attestations pourront être fournis par le seul candidat attributaire. Lors de la candidature, le document Cerfa DC7 est suffisant)
- Le certificat de visite préalable.

Tout document non fourni pourra donner lieu au rejet de la candidature.

4.3.2 Partie technique

- Un dossier de présentation des compétences et des moyens de l'entreprise.
- Liste des personnes qui interviendront nominativement dans l'étude, la réalisation, le suivi ; leur rôle et leur curriculum vitae détaillé.
- Un dossier de présentation de 5 références, dont au moins 3 récentes dans des projets comparables avec une note précisant le client concerné, le budget réalisé, les coordonnées du gestionnaire du projet du pouvoir adjudicateur ou client, l'identité des intervenants de l'entreprise et la nature de leur contribution aux projets présentés. (1 page maxi par référence)
- Les qualifications obtenues (HQE, AFAQ, OPQIBI etc...) avec documents associés.
- Un programme estimatif détaillé de la prestation envisagée.
- Un planning prévisionnel de la prestation envisagée.

4.3.3 Partie financière

L'acte d'engagement signé associé à une proposition chiffrée « prévisionnelle » correspondant à la commande contenue dans le document « 08-61 déclaration loi sur l'eau ».

4.4 RETRAIT DES DOSSIERS

4.4.1 Au format papier :

4.4.1.1 À l'ENVT :

Sur demande écrite prouvant date certaine (Recommandé avec accusé de réception) à l'adresse du pouvoir adjudicateur avec mention « SERVICE ACHAT ».

4.4.1.2 Au prestataire de reproduction :

Les candidats devront s'adresser à la société :

REPROCOLOR
ZAC MONT BLANC
8 rue, Maurice Caunes
31200 TOULOUSE
Tel : 05.61.61.49.44
Fax : 05.61.61.49.48
reprocom@reprocolor31.com

4.4.2 Au format dématérialisé

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2008_tyQ0qvc7US&v=1&selected=0

Cette formule attribue des points supplémentaires au candidat.

4.5 DÉPÔT DES DOSSIERS

Les candidatures et propositions de prix doivent être déposées avant la date prévue à l'AAPC et mentionnée à la page de garde du présent RC-CCP :

4.5.1 Au format papier :

EXCLUSIVEMENT au service d'accueil de l'ENVT. Les dossiers devront être présentés à ce service seulement, avant les dates et heures de réception. Dès cet instant, ce service sera fermé pour contrôles.

4.5.2 Au format dématérialisé

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2008_tyQ0qvc7US&v=1&selected=0

Cette formule attribue des points supplémentaires au candidat.

4.6 DÉMATÉRIALISATION

Cette solution qui sera obligatoire en 2010 offre l'avantage de gain de temps de transmission de documents électroniques, rapidement exploitables avec contrôles de cohérence intégrés. Elle est donc préférable à toute autre.

4.6.1 Inscription

Pour prétendre à retirer des dossiers de candidatures et déposer des offres il convient au préalable de s'inscrire à la plateforme « achatpublic.com ». Cette procédure est rapide et gratuite pour les entreprises. Elle est obligatoire pour tous les pouvoirs adjudicateurs.

4.6.2 Signature électronique

Pour déposer des offres tous les documents qui la constituent doivent être signés conformément au code des marchés et aux informations contenues sur la plateforme de dématérialisation. La signature électronique n'est attribuée que par des organismes habilités (comme pour d'autres télétransmissions) normalement disponible à toutes les entreprises modernes.

4.6.3 Sécurité

Afin de sécuriser les échanges les plis sont vérifiés par un système anti virus. Dans le souci de ne pouvoir lire les documents électroniques transmis par la plateforme de dématérialisation un dossier appelé « de sauvegarde » peut être transmis au pouvoir adjudicateur. Cette transmission peut être effectuée sur clé USB, CD, DVD ou au format papier.

4.6.4 Modernité

La procédure dématérialisée plus rapide et moins coûteuse permet au pouvoir adjudicateur de recenser les documents nécessaires à son étude de façon à éviter tout risque de ressaisie des données. C'est donc une garantie pour les candidats. C'est aussi un moyen moderne de comparaison des différents paramètres ou critères de sélection des offres. Elle permet une étude plus rapide des dossiers donc autorise d'éviter l'élimination au seul niveau des candidatures.

4.6.5 Rapidité

Au-delà de l'obligation légale du CMP, la procédure dématérialisée permet les échanges sécurisés de questions/réponses et des diverses notifications ou lancement d'OS.

4.7 CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats seront sélectionnées en vue d'une négociation. L'ENVT envisage de négocier avec 5 candidats au plus, 3 au moins. L'élimination des candidatures se fera sur la base des critères ci-dessous notés sur 100 :

4.7.1 Références présentées : 10 pts

Références détaillées 6, non détaillées 3, insuffisantes ou absentes 0
Références similaires sur 6 points (1 point par référence similaire)

4.7.2 Capacités du candidat et des moyens mis en œuvre 10 pts

Nombres, qualifications, expériences des personnes nommément désignées dans la proposition. L'échelle de notation sera proportionnelle aux offres comparées entre elles.

4.7.3 Délais proposés 20 pts

Les points sont calculés proportionnellement aux écarts des offres éventuellement sous-traités des délais incohérents.

$$\text{Points du candidat} = \frac{\text{Délai le plus court}}{\text{Délai du candidat}} \times 20$$

4.7.4 Proposition de prix 20 pts

Les points sont calculés selon la règle :

$$\text{Points du candidat} = \frac{\text{Offre financière la moins élevée}}{\text{Offre du candidat}} \times 20$$

4.7.5 Dématérialisation 10 pts

Les candidatures et offres présentées sous la forme dématérialisée sur la plateforme achatpublic.com bénéficieront des points supplémentaires. Le seul retrait sans dépôt de l'offre fera bénéficier de la moitié des points.

4.8 INFORMATION DES CANDIDATS

Les candidats non retenus seront prévenus 7 jours au plus après la décision du pouvoir adjudicateur. Les documents du dossier de candidature ne peuvent pas être rendus au candidat.

4.9 SÉLECTION DES OFFRES

Les candidats sélectionnés seront invités à négocier à l'ENVT dans un délai qui ne saurait être supérieur à 15 jours après la sélection.

La négociation consistera en un entretien avec les membres de la CAO habilités à négocier. La négociation portera sur toutes les conditions du marché.

À l'issue de cette négociation les candidats devront remettre leur offre finale dans un délai maximal de 10 jours après la négociation. Cette dernière offre pourra consister en une simple information de modification de leur offre initiale. Dans ce cas, une mise au point aura lieu à la notification donnant lieu à nouvel acte d'engagement.

Le dépôt des nouvelles offres ou modifications seront adressées au Pouvoir Adjudicateur selon les mêmes règles que pour le dossier initial.

Pour les offres négociées les critères de sélection seront notés sur 100 et concerneront les items avec proportion :

Délais 40%

Prix 40%

Dématérialisation 10%

Note de la commission de négociation argumentée 10%

5 COMPETENCES EXIGÉES DU CANDIDAT :

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec un groupement. Dans tous les cas, les compétences en conception réalisation de ce type d'infrastructure sont exigées. Des expériences significatives dans la matière équivalente seront un plus.

6 CONFIDENTIALITE

Le candidat s'engage à respecter la plus stricte et entière confidentialité concernant tout document ou information qui pourrait lui être communiqué.

Le marché est soumis au CCAG prestations intellectuelles.

7 CONDUITE ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le projet conçu sera présenté lors de la phase de négociation. Il sera affiné dès lancement de l'OS de l'entreprise sélectionnée. C'est le projet finalisé qui sera validé par le comité de pilotage du marché (sans modification des contraintes issues de la négociation). Ce comité sera déterminé durant la phase de négociation.

8 ANNEXES REMISES A L'ATTRIBUTAIRE

- Études qui seront conseillées par l'entreprise en phase de négociation et certaines études qui sont en rapport avec le projet. (Déclaration loi sur l'eau et plan topographique déjà transmis. étude de sols en cours de rédaction de rapport)
- Fonds de plans et réglementation urbaine du site
- Liste et coordonnées des intervenants à rencontrer

Fait à Toulouse 04/2008
Le pouvoir Adjudicateur